



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE III

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement de la mesure particulière en faveur de la Tunisie pour 2025 – partie 1

Document d'action relatif au programme d'appui à la transformation numérique de la Tunisie

MESURE ANNUELLE

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi qu'une mesure particulière au sens de l'article 23(3) IVCDI - Europe dans le monde.

1. SYNTHÈSE

1.1. Tableau récapitulatif de l'action

1. Titre OPSYS Acte de base	Programme d'appui à la transformation numérique de la Tunisie Mesure Annuelle en faveur de la Tunisie pour l'année 2025 – Part 1 Référence opérationnelle OPSYS : ACT-61940 Numéro ABAC d'engagement de niveau 1 : JAG.SUM.1854976 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Plan Économique et d'Investissement (PEI)	Oui Priorités thématiques : iv. Numérique ; v. Développement économique (y compris le secteur privé, le commerce, le soutien macro-économique) ; vi. Développement Humain (y compris le capital humain et la jeunesse); vii. Résilience en matière de santé.
Initiative phare du PEI	Oui (Flagship 7 – Transformation digitale, recherche et innovation)
3. Initiative « Équipe Europe » (ou “Team Europe”)	Non
4. Bénéficiaire(s) de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : Tunisie
5. Document de programmation	N/A (le Programme Indicatif Pluriannuel UE-Tunisie 2021-2027 est en cours de discussion)
6. Lien avec les objectifs/résultats attendus du (des) PIP concernés	N/A
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	

7. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	110- Education 120 – Santé 220 – Communications			
8. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal : 9. Industrie, innovation et infrastructure Autres ODD importants : 3. Bonne santé et bien-être 4. Education de qualité 5. Égalité entre les sexes 10. Inégalités réduites			
9. Code (s) CAD	Code DAC principal : 22040 Technologies de l’information et de la communication (50%) Autres codes DAC importants : 12191 Services médicaux (50%) 12182 Recherche médicale			
10. Principal canal d’acheminement	Institutions du Secteur Public / Agence d’un État membre – 10000 Organisations Multilatérales – 40000 Gouvernement du bénéficiaire – 12000 Institutions du Secteur Privé – 60000			
11. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits humains, démocratie et gouvernance			
12. Marqueurs (à partir du formulaire CAD)	Objectif général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l’environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l’enfant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion des personnes Handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio @	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13. Marqueurs internes et balises

Objectifs stratégiques	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
PEI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Initiatives phares du PEI	OUI <input type="checkbox"/>		NON <input checked="" type="checkbox"/>
Balises	OUI		NON
Transport	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Energie	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Environnement et résilience climatique	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Numérique	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Développement économique (y compris le secteur privé, le commerce, le soutien macro-économique)	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Développement humain (y compris le capital humain et la jeunesse)	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Résilience en matière de santé	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Migration et mobilité	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
État de droit, gouvernance et réforme de l'administration publique	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Transformation numérique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Balises	OUI		NON
Connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Gouvernance numérique	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Entrepreneuriat numérique	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Compétences numériques	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Services numériques	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Connectivité @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Balises	OUI		NON
Connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Énergie	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Transports	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Santé	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Éducation et recherche	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Migration @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction des inégalités @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COVID-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

14. Montants concernés	Ligne budgétaire (ligne et poste budgétaire): 14.020110 Voisinage sud Coût total estimé : 20 000 000.00 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE : 20 000 000.00 EUR
-------------------------------	--

GESTION ET EXÉCUTION	
15. Modalités de mise en œuvre (mode de gestion et méthodes)	Gestion indirecte avec des entités à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.1

1.2. Résumé de l'action

L'objectif général du programme est de permettre à la Tunisie d'atteindre un développement économique durable et inclusif à l'aide des technologies numériques.

Les objectifs spécifiques (OS) sont les suivants :

- La transformation numérique de l'administration et des services publics est soutenue
- La qualité et l'efficacité des services de santé sont améliorées par la digitalisation

La principale stratégie sectorielle qui forme la base de l'intervention de ce programme est la stratégie numérique tunisienne « Stratégie Digitale 2021-25 », qui a pour objectif principal de repositionner le numérique au cœur du développement économique et social du pays. Les objectifs de développement durable (ODD) visés par l'action sont les objectifs 9 (Industrie, innovation et infrastructure), 3 (Bonne santé et bien-être), 4 (Education de qualité), 5 (Égalité entre les sexes), 8 (Travail décent et croissance économique), 10 (Inégalité réduites).

1.3. Bénéficiaires de l'action

L'action sera mise en œuvre en Tunisie. Les bénéficiaires de l'action sont le gouvernement tunisien, notamment :

- Gouvernement:
 - le Ministère de l'Économie et de la Planification (MEP),
 - le Ministère des Technologies de la Communication (MTC), ses opérateurs publics (le Centre national de l'informatique (CNI) et l'Agence Nationale de Cybersécurité en Tunisie (CNCS).
 - L'Unité de l'administration électronique ainsi que la Direction générale des réformes et perspectives administratives pour le volet procédures et simplification et les autres structures impliquées dans des projets de digitalisation de la Présidence du Gouvernement,
 - le Ministère de la Santé.
- En lien avec les actions dans le secteur de la santé :
 - le Ministère de la santé, notamment le Centre informatique du Ministère de la Santé (CIMS) et les directions régionales de la santé,
 - les structures de soin de 1^{ère} ligne,
 - les professions liées à la santé (laboratoires, centres d'analyse, pharmacies, caisse nationale d'assurance maladie).
- Les bénéficiaires indirects de l'action sont les citoyens et opérateurs économiques sur l'ensemble du territoire de la Tunisie, notamment les utilisateurs finaux des services publics qui bénéficieront d'un accès et d'une qualité améliorés. Une attention particulière sera accordée aux groupes ayant des difficultés particulières à accéder aux services sélectionnés et à faire entendre leur voix dans la prestation des services, notamment les femmes (particulièrement en milieu rural), les ménages à faible revenu, les travailleurs non-salariés, les personnes au chômage, les analphabètes et les personnes vivant avec un handicap. Ces groupes tendent à se situer dans les régions dites défavorisées de la Tunisie.

2. JUSTIFICATION

2.1. Contexte

La Tunisie ambitionne de se positionner comme une référence numérique internationale et d'amorcer son développement socio-économique grâce aux technologies numériques. La stratégie numérique tunisienne « Stratégie Digitale 2021-25 », vise l'appui aux startups, l'industrie 4.0, la GovTech, les infrastructures numériques, la cyber sécurité et la numérisation de plusieurs branches, notamment pour la finance numérique, le commerce électronique et le système de santé.

La « Stratégie digitale 2021-2025 » a pour objectif principal de repositionner le numérique au cœur du développement économique et social du pays. Cette stratégie vise à capitaliser sur le digital pour réduire la fracture sociale et garantir une plus grande équité citoyenne. Cette stratégie vise également à garantir aux citoyens et citoyennes tunisiens la généralisation d'une connexion très haut débit, un accès à des services publics et financiers digitaux et adaptés à ses besoins et de nouvelles opportunités de travail flexible capitalisant sur les avantages du numérique.

Les technologies numériques offrent à la Tunisie de nouvelles opportunités pour accélérer sa croissance inclusive, donner un nouvel élan pour le secteur privé, créer des emplois décents, favoriser l'inclusion sociale (y inclus la fracture numérique entre les régions et entre les genres) et améliorer la qualité des services sociaux. L'expérience des autres pays, qui ont su mettre en œuvre avec succès les réformes nécessaires, montre que la Tunisie peut réussir sa transformation numérique si elle se donne les moyens de ses ambitions. De par sa position géographique avantageuse et les compétences, notamment chez les jeunes, la Tunisie pourrait constituer une destination privilégiée pour l'investissement dans le secteur du numérique et jouer un rôle de hub entre l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient.

Le secteur du numérique a réalisé une évolution positive au cours des deux dernières décennies et sa contribution au PIB est passée de 2,5% en 2002 à 11% en 2022¹. L'économie numérique est devenue un levier de la croissance économique, de l'innovation et de l'inclusion sociale. Le secteur du numérique en Tunisie représente plus de 2200 entreprises (113 000 emplois, soit 2,8% de la population active) et 20% des exportations du secteur des services (1 milliard de dinars tunisiens). Avec 8% taux de croissance annuel moyen ces dernières années, c'est l'un des secteurs de l'économie qui connaît la croissance la plus rapide, témoignant de son engagement envers la modernisation et l'innovation. De plus, 52% des entreprises innovantes sont tournées vers l'exportation, renforçant l'ancrage international du secteur tunisien des TIC. D'un autre côté, les services publics numériques s'avèrent de plus en plus indispensables, notamment pour répondre aux attentes des entreprises et des citoyens.

La Tunisie fait partie des pays africains les plus avancés en termes de TIC² et bénéficie d'une infrastructure relativement développée. Le pays forme une main-d'œuvre qualifiée (65 000 diplômés universitaires multilingues par an, dont 12 000 diplômés en TIC, et 20 000 diplômés en ingénierie) disponible sur le marché du travail, mais avec peu de perspectives d'emploi de qualité dans le pays. Avec 35% de la population qui atteint l'enseignement supérieur, la Tunisie classée 2^{ème} mondiale par le nombre de diplômés en technologie, ingénierie et mathématique³.

La Tunisie occupe la deuxième place sur 114 pays concernant le pourcentage des femmes diplômées des filières scientifiques de l'enseignement supérieur. Cette formation de qualité profite aux entreprises qui se positionnent sur des segments d'activité de niche, avec des prestations de qualité équivalentes à celles exigées sur les marchés européens. Par ailleurs, le facteur compétitivité-prix de la main-d'œuvre tunisienne formée

¹ Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur – FIPA.

² E.g. meilleur programme d'attraction de Startups à l'échelle africaine selon « Startups Without Borders » (SWIBO) - 2020 ; 1er pays en Afrique pour la qualité de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication selon « Global Innovation Index » 2020 ; 2^{ème} en nombre des diplômés des filières scientifiques et d'ingénieries à l'échelle mondiale selon « Global Innovation Index 2020 » ; 3^{ème} position en matière de l'économie innovante à l'échelle africaine selon « Global Innovation Index » (WIPO) 2020.

³ ITES : la Transition numérique en Tunisie : à l'horizon 2050 – Vision et manœuvre stratégique. Nov. 2022.

selon les normes européennes rend la Tunisie attractive pour l'externalisation des processus, notamment pour les activités de service informatique.

Les disparités de genre restent importantes : avec 68% de connexion en 3G/4G et 51% de taux de pénétration d'Internet fixe selon INT de novembre 2023). Et plus largement, 73,9% de la base totale d'internautes tunisiens (quel que soit leur âge) utilisaient au moins une plateforme de médias sociaux en janvier 2023, avec 46,6% des utilisateurs sont des femmes et 53,4% des hommes.

Il existe aussi une disparité régionale au niveau de l'infrastructure digitale et technologique. Ces disparités limitent l'accès des femmes habitantes dans les zones rurales aux différents services (e-éducation, e-santé, e-transport, e-gov, e-banque, etc.). Les données et les technologies numériques transforment nos économies et nos sociétés à une vitesse et à une échelle sans précédent. Ils ont le potentiel de favoriser une croissance inclusive, de lutter contre les inégalités et de transformer la prestation des services publics, permettant la réalisation de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable (ODD). Cependant, la numérisation comporte également le risque d'aggraver les inégalités existantes et d'être utilisée à mauvais escient pour saper les démocraties et la cohésion sociale et porter atteinte aux droits humains. Avec la stratégie numérique de l'UE et de nouveaux partenariats numériques, l'UE s'efforce de promouvoir une vision centrée sur l'humain pour l'économie et la société numériques à travers le monde. La technologie doit être placée au service des citoyens, avec l'idéal de tendre vers des économies numériques équitables et inclusives, dans des sociétés ouvertes et démocratiques.

L'importance de s'assurer d'un système informatique sûr et résilient est une responsabilité majeure de l'Etat. De nombreux services essentiels tels que les réseaux électriques, les systèmes de transport, les institutions financières et les établissements de santé dépendent de systèmes informatiques interconnectés. Le renforcement des capacités de cyber-sécurité garantit la protection de ces infrastructures critiques contre les cyber-menaces, évitant ainsi les perturbations qui pourraient avoir des conséquences économiques, sociales et même importantes sur la sécurité nationale.

De plus les cybercriminels ciblent les individus, les entreprises et les gouvernements pour voler des informations sensibles, commettre une fraude financière ou perturber les services à des fins personnelles. En renforçant ses capacités, l'État peut mieux enquêter, poursuivre et dissuader les activités cybercriminelles, protégeant ainsi les citoyens et les entreprises contre tout préjudice. En même temps, le gouvernement collecte de grandes quantités de données personnelles auprès des citoyens à diverses fins telles que la fiscalité, l'application de la loi et les services publics. Le renforcement des mesures de cyber-sécurité contribue à garantir la confidentialité et l'intégrité de ces données, en protégeant les droits à la vie privée des citoyens contre tout accès non autorisé ou toute utilisation abusive.

L'UE vise à établir des partenariats internationaux stratégiques et à mener des négociations internationales sur le numérique. La nouvelle stratégie européenne Global Gateway⁴, visant à développer des liaisons intelligentes, propres et sûres dans les domaines du numérique, de l'énergie et des transports et à renforcer les systèmes de santé, d'éducation et de recherche dans le monde entier, s'inscrit dans cette perspective. Le secteur du numérique compte parmi les principaux domaines de partenariat.

A travers la stratégie Global Gateway, l'UE soutient les pays partenaires à combler la fracture numérique et à s'intégrer davantage dans l'écosystème numérique mondial. Par ailleurs, avec la création du Digital4Development Hub (D4D), l'UE et les Etats membres disposent d'un outil stratégique clé pour faciliter la coordination et les complémentarités au sein de l'« équipe Europe » (Team Europe), afin de tirer parti de l'expertise et des ressources pour de nouveaux partenariats numériques.

⁴ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world/global-gateway_en#key-areas-of-partnership

2.2. Brève analyse des problèmes

L'analyse du secteur du numérique en Tunisie a permis d'identifier les principaux obstacles à la transformation numérique de la Tunisie :

Concernant la digitalisation des services administratifs :

Des services publics numériques efficaces, robustes et résilients, peuvent offrir un grand nombre d'avantages. Il s'agit notamment d'une plus grande efficacité et d'économies pour le gouvernement et les entreprises, d'une transparence accrue et d'une plus grande participation des citoyens et citoyennes. Les TIC sont déjà largement utilisées par les instances gouvernementales, mais l'e-gouvernement ne se limite pas aux outils : il s'agit de repenser les organisations et les processus, et de changer les comportements afin que les services publics soient rendus plus efficacement aux citoyens et citoyennes. Bien mis en œuvre, l'e-gouvernement permet aux citoyens et citoyennes, aux entreprises et aux organisations d'effectuer leurs interactions avec l'administration plus facilement, plus rapidement et à moindre coût.

La digitalisation de l'administration tunisienne vise l'amélioration de la qualité des services, le taux de satisfaction et le renforcement de la confiance des bénéficiaires (citoyens et entreprises). Malgré les efforts déployés par l'État, le citoyen tunisien est toujours amené à effectuer l'essentiel de ses démarches administratives de manière physique. Le projet e-Gov⁵ n'a pas pu à ce jour rendre accessible tous les services publics en ligne.

Des projets structurants ont été mis en place, tels que l'identifiant unique, l'accès aux services administratifs digitalisés, la digitalisation des achats publics, la signature électronique des arrêtés gouvernementaux, le paiement des factures. D'autres projets complexes sont toujours en cours de réalisation, telle la plateforme d'interopérabilité entre les administrations, le cloud national, ou encore le système d'information de l'État dont l'existence est une condition importante pour réussir la transformation digitale.

Les autorités tunisiennes ont élaboré plusieurs plans stratégiques nationaux qui nécessitent un appui assurant leur mise en œuvre.

Parmi les principaux obstacles au développement de la digitalisation des administrations figurent :

- Une gouvernance et une gestion centralisée des projets de transformation digitale restant à promouvoir afin de permettre une meilleure allocation des ressources et une priorisation des actions à engager ;
- La coordination limitée entre les différentes parties prenantes impliquées sur ces projets complexes de transformation digitale ;
- L'interopérabilité des systèmes d'informations : les différents systèmes informatiques et bases de données ne sont pas interconnectés ;
- La faible communication sur les plateformes mises en œuvre aux services des citoyens et des entreprises ;
- Sur le plan fonctionnel, les plateformes disponibles sont complexes à l'usage et peu conviviales pour le citoyen ;
- Comme cela s'est observé dans d'autres pays, un possible manque de confiance ou une certaine réticence des citoyens à utiliser les services publics digitalisés (en raison des possibles risques en matière de protection des données, de cyber criminalité, de paiements électroniques non accessibles à tous ou par crainte qu'ils ne soient pas suffisamment sécurisés, etc.) ;
- Sur le plan réglementaire, le décalage entre les textes et les exigences de la digitalisation empêchant de réaliser de vraies avancées ;
- Faible niveau de cyber sécurité des systèmes d'information nationaux ;
- L'équipement informatique (hardware) insuffisant et souvent obsolète dans les administrations publiques.

⁵ Dans le cadre de la stratégie nationale Tunisie Digitale 2020 et désormais Tunisie Digitale 2025.

Concernant le développement d'infrastructures digitales :

La Tunisie a mis en place une des infrastructures de télécommunication et d'Internet à haut débit les plus développées en Afrique du Nord. Il en résulte une excellente couverture dépassant les 92% en 3G/4G en 2023⁶ avec (99,7 % de la population en 3G) et (environ 90 % en 4G). De plus, plus de 52% des foyers sont équipés en Internet haut débit (2 Mo et plus) en 2023. Cependant, ce niveau de pénétration des services Internet est caractérisé par une forte prédominance de la connexion mobile au détriment de la connexion fixe avec 89,3% pour les data-mobile, contre 50,2% pour les data-fixe (INT, novembre 2023).

La qualité des services Internet proposés reste modeste avec une vitesse de téléchargement moyenne considérée comme faible et il existe des disparités de débit d'accès à Internet selon les territoires. Le développement de l'infrastructure réseau et de la capacité d'hébergement afin de développer l'infrastructure très haut débit du pays et améliorer la connectivité des structures publiques est l'un des axes de la stratégie numérique 2022-2025.

La « Stratégie digitale 2021-2025 » a pour mission principale de repositionner le numérique au cœur du développement économique et social du pays. Cette stratégie vise à capitaliser sur le digital pour réduire la fracture sociale et garantir une plus grande équité citoyenne ; elle vise par ailleurs à garantir au citoyen tunisien la généralisation d'une connexion très haut débit, un accès à des services publics et financiers digitaux et adaptées à ses besoins et de nouvelles opportunités de travail flexible capitalisant sur les avantages du numérique.

En lien avec les priorités stratégiques identifiées par l'État tunisien, le levier réglementaire est considéré comme crucial dans la réussite du développement numérique de la Tunisie. Les évolutions du secteur des télécommunications et l'essor mondial de l'économie numérique bousculent le code des télécommunications actuel qui semble avoir atteint ses limites. Le nouveau cadre législatif à développer et mettre en œuvre se doit de favoriser l'essor de l'économie numérique en Tunisie ainsi que son intégration dans l'écosystème mondial ; contribuer efficacement au développement social grâce aux opportunités qu'offrent les technologies de la communication ; mieux traduire dans les textes les droits fondamentaux garantis par la constitution. Un code du numérique devrait ainsi remplacer l'actuel code des communications, afin de répondre à plusieurs problématiques dont la digitalisation de l'administration, le développement du e-commerce, la promotion de l'économie numérique et l'investissement dans ce secteur, la sécurisation des données personnelles et professionnelles, la protection de toute forme de cyberviolence à l'égard de toutes et tous et la protection des mineurs contre les effets négatifs du numérique, y inclus les violences basées sur le genre.

Enfin, lors de la mise en œuvre de l'action, il convient d'accorder une attention particulière aux droits humains, à la protection des données et à la bonne gouvernance.

Concernant la digitalisation des services de santé de première ligne :

Le droit à la santé et l'accès aux soins est un droit constitutionnel en Tunisie. L'ODD3 « santé et bien-être pour tous » inclut comme cible 3.8 l'atteinte de la couverture sanitaire universelle. La situation sanitaire en Tunisie était jusqu'en 2019 celle des pays en transition épidémiologique et démographique, connaissant une baisse des maladies transmissibles et une augmentation des maladies non-transmissibles, associées à une baisse de la fertilité, un vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie. La crise du Covid-19 et la dégradation économique qui l'accompagne depuis 2020 ont provoqué une rupture de cette transition et mis à l'épreuve le système de santé. Les inégalités sociales et géographiques en matière de santé, inclus les inégalités de genre et celles liées aux droits de santé sexuelle et reproductive sont en recrudescence.

Le recours aux structures sanitaires publiques de première ligne est très souvent le seul point d'accès aux services de santé et particulièrement dans les zones rurales ou peu densifiées. Leur rôle de porte d'entrée dans le système de santé souligne la nécessité de renforcer son efficacité, et d'assurer un service de qualité, afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle, compte tenu de ses propres contraintes en ressources et en organisation. L'insuffisance des services de santé de 1^{ère} ligne a pour effet de dévier les patients vers les services de santé

⁶ INT, tableaux de bord Date Fixe et Mobile (novembre 2023).

de 2^e et 3^e lignes, plus coûteux et non-calibrés pour prendre en charge des plaintes de santé primaires. Enfin, dans le contexte socio-économique actuel, la fourniture de services sociaux de base de qualité, en particulier de santé, pour tous les citoyens et citoyennes, favorise la cohésion sociale.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action

Les principales parties prenantes du programme en relation avec la transformation digitale sont :

- La Présidence du gouvernement : l'Unité de l'administration électronique au sein de la Présidence du gouvernement a pour mission de veiller à la bonne mise en œuvre des chantiers interministériels engagés par l'Etat tunisien dans le cadre de la Stratégie digitale ;
- le Ministère des Technologies de la Communication (MTC) : propose la politique générale en matière de TIC et veille à sa mise en œuvre dans le but de consolider le rôle du secteur dans le développement économique et social ;
- le Ministère de l'Economie et de la Planification (MEP) : assure l'élaboration et la coordination des stratégies et politiques globales et sectorielles de développement et élabore les plans de développement et les budgets économiques ;
- le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie (MIME) : met en œuvre la politique du gouvernement relative à la promotion du secteur industriel et de l'innovation en tant que structure d'appui aux entreprises et aux promoteurs ;
- le Ministère du Commerce et du Développement des Exportations (MCDE) : élabore et met en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines se rapportant au commerce, à l'exportation et l'importation, à la coopération économique et commerciale, au commerce électronique, à l'économie immatérielle, et aux services connexes au commerce ;
- le Ministère de la Santé : élabore la politique de santé publique, la planifie, veille à sa mise en œuvre et en contrôle l'exécution dans les domaines de la prévention, des soins, du médicament ;
- le Centre National Informatique (CNI) : fournisseur principal des services informatiques aux institutions publiques, sous tutelle du MTC ;
- l'Agence Nationale de Certification Electronique (ANCE) ;
- l'Agence Nationale de la Cybersécurité (ANCS).

2.3. Enseignements tirés

La coordination et la recherche de complémentarités entre les bailleurs et partenaires techniques et financiers (PTF) sont importantes pour le présent programme et en ce qui concerne la mobilisation de l'assistance. Il convient de veiller à créer des synergies entre les actions mises en œuvre et d'éviter le double emploi. Le programme s'inscrit dans une dynamique de complémentarité avec d'autres actions, du fait de la transversalité des enjeux numériques et de la transformation digitale.

Une des valeurs ajoutées de l'action sera de contribuer à assurer un meilleur pilotage et suivi des programmes/projets de coopération touchant aux enjeux de la transformation digitale, au bénéfice des partenaires tunisiens (MEP, MTC, Unité de l'administration électronique de la Présidence du Gouvernement), et de faciliter la coordination des bailleurs.

Au regard du nombre d'actions et du volume de ressources de différents bailleurs consacrés aux enjeux couverts par le présent programme, force est de constater que la visibilité de l'impact des projets engagés n'est pas évidente à mesurer.

Une sélection, non exhaustive, des principaux projets en relation avec les axes de l'action, est présentée ci-après.

Concernant la **digitalisation de l'administration** :

Plusieurs programmes/projets ont été initiés par divers bailleurs et PTF, en particulier en relation avec les

sujets « GovTech » :

- Le programme GovTech de la Banque mondiale, lancé en octobre 2020 (prêt de 100 millions de dollars). Dédié aux services publics orientés vers le citoyen (ou centrés sur l'utilisateur), ce programme vise la numérisation des systèmes de sécurité sociale et d'éducation afin d'améliorer la qualité des services et de faire en sorte que ceux qui en ont le plus besoin puissent effectivement y accéder (digitalisation de services publics essentiels).
- Le programme pourra utilement construire sur les avancés du projet de la Banque européenne de reconstruction et de développement, BERD (2022-2025, montant de 650.000 EUR) qui inclut deux initiatives relatives à la e-gouvernance, à savoir : « l'accompagnement au développement et au déploiement efficace de l'e-identité en Tunisie » et le « soutien au développement de l'interopérabilité en Tunisie » avec la mise en place d'une plateforme d'interopérabilité nationale garantissant l'échange sécurisé des données.
- Le programme « Transformation Digitale en Tunisie » de la Deutsche Gesellschaft für Internationale (GIZ) (montant global de 46 millions d'euros) comprend les deux projets :
 - Digital4Jobs (34,2 millions d'euros) soutient le développement de l'économie numérique en Tunisie, avec pour objectif de renforcer le secteur des TIC et de créer des emplois. Les principaux domaines d'intervention prévoient 1/ le soutien à l'entrepreneuriat numérique / aux startups et le développement de l'écosystème tech. ; 2/ la numérisation des PME tunisiennes en vue de renforcer leur compétitivité ; 3/ la promotion des investissements internationaux dans l'économie numérique tunisienne, via le développement d'une offre d'It-Outsourcing et de Nearshoring aux entreprises internationales.
 - Digital4Reforms (11,8 million d'euros) couvre le secteur GovTech et vise à développer une administration numérique, transparente et efficace (élaboration de stratégies nationales, élaboration de feuilles de routes de digitalisation, développement de solution digitale, conduite du changement et création des compétences au sein de l'administration publique et d'inclusion numérique surtout pour les citoyens dans les zones défavorisées).
- Le projet « Étude d'appui à la stratégie numérique nationale » de l'Agence française de développement (AFD). Une enveloppe de subvention a été octroyée au ministère des technologies pour un montant de 890.000 EUR, pour un appui sur quatre thématiques : (i) le développement du très haut débit (ii) l'inclusion numérique, (iii) l'architecture d'entreprise gouvernementale des différents SI des ministères, et enfin (iv) des MOOC de sensibilisation et de formation des Data Protection Officers en entreprise, afin de préparer l'adéquation de la Tunisie au RGPD européen.
- Le projet de soutien à la digitalisation des services financiers de La Poste de l'AFD. Une assistance technique et études (700.000 EUR) visent à renforcer l'inclusion financière des populations issues des zones rurales et intérieures peu desservies par l'offre bancaire et plus globalement des populations peu ou non bancarisées (particuliers, artisans, TPME, petits commerçants, etc.), en appuyant la Poste Tunisienne dans le développement de ses services numériques et le cas échéant dans la préparation de la création d'une Banque Postale.

Le projet « Mise en place d'une cellule transverse d'appui à la transformation digitale de l'administration » de l'AFD. Cette cellule aurait pour mission de soutenir l'ensemble des projets de digitalisation de l'administration et d'en assurer la cohérence globale. Concernant le **développement des infrastructures numériques** :

Le programme se coordonnera avec:

- Le programme régional de l'UE « Appui à la Transition digitale dans le Voisinage Sud » de 13 millions d'euros (ACT-62466), qui vise à éliminer les obstacles et barrières existants aux services en ligne pour les citoyens, femmes et hommes, les administrations publiques et les entreprises, grâce à l'harmonisation des environnements réglementaires numériques, y compris le renforcement de la cybersécurité, ainsi qu'à

l'amélioration du niveau de compétences numériques, d'alphabétisation et de compétences numériques. Ce programme se coordonnera avec les trois composantes de ce programme régional, notamment : composante 1, qui vise à étendre les avantages du marché unique numérique de l'UE aux pays du sud de la Méditerranée, en canalisant le soutien de l'UE à la transformation numérique via une réforme réglementaire. Le futur soutien de l'UE à l'harmonisation des environnements numériques entre l'UE et ses partenaires du sud de la Méditerranée devrait apporter des avantages sous la forme d'une réglementation plus forte propice à davantage de concurrence et d'investissements, ainsi qu'à la protection des droits des consommateurs, et à la perspective de nouvelles opportunités de haut débit sans fil et de la 5G ; la composante 2 qui vise à améliorer la prévention, la préparation et la réponse en matière de cybersécurité des acteurs publics concernés en fournissant un soutien au renforcement des capacités dans le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, conformément aux objectifs de la communication conjointe sur une politique de l'UE en matière de cyberdéfense et de cyber-solidarité ; et la composante 3 qui vise le renforcement des compétences numériques du secteur privé.

- Le programme de la BERD (2022-2025) qui cible entre autres la composante infrastructure numérique. Sur cette composante, trois initiatives ont été proposées à savoir : « l'assistance technique au MCT et au régulateur », « le programme d'incitations pour soutenir les investissements dans les infrastructures de télécommunications » et une « assistance technique aux opérateurs télécoms pour améliorer l'architecture des infrastructures et accompagner la modernisation interne ». Le délai projeté varie de 5 à 7 ans avec une enveloppe budgétaire estimée à 15 millions d'euros.
- Le projet projeté de « déploiement du Très Haut Débit de la Tunisie » de l'AFD. Dans le cadre de la thématique (i) de l'étude d'appui à la stratégie numérique nationale, une mission est menée en 2022 et 2023, visant à un avant-projet sommaire du déploiement du THD en Tunisie. L'étude a déjà recensé les points réglementaires qu'il faudra faire évoluer pour le déploiement d'une infrastructure pour le THD, elle a fait une étude de la demande, et a recensé les infrastructures existantes.

S'agissant du soutien à la **transformation digitale des services de santé** :

Le programme capitalisera sur le programme européen d'appui au secteur de la santé « Essaha Aziza ».

- Depuis 2018, dans la poursuite de l'opérationnalisation de la Politique Nationale de Santé, en appui au Ministère de la Santé, le programme d'appui au secteur de la santé « Essaha Aziza » financé par l'UE s'attache à renforcer les services de santé de première ligne (SSPL), à améliorer leurs performances, afin de fournir des services de santé de qualité et accessibles aux citoyens tunisiens sur l'entièreté du territoire. Fort de ce programme, le ministère de la Santé a souhaité qu'une priorité soit mise sur la digitalisation, et y donne un portage très fort depuis 2021. La digitalisation est un outil dont le développement et la mise en œuvre sont planifiés sur plusieurs années. Essaha Aziza développe actuellement la solution informatique de base (Dossier Médical Informatisé), afin de la tester sur les structures sanitaires de plusieurs délégations tunisiennes, et de former les utilisateurs à cette nouvelle technologie. L'enregistrement du patient « zéro » a eu lieu le 01/12/2022 ; la phase d'essai à mener d'ici fin 2024 représente 5% du total des SSPL en Tunisie. Le chantier est profondément ancré dans le ministère de la Santé, dont le Centre Informatique du ministère de la Santé en assure le développement, en lien avec l'assistance technique de Essaha Aziza.
- Le présent programme d'appui à la transformation numérique permettra de compléter la solution informatique et de contribuer au déploiement du système informatique sur les 95% restants des services de santé de première ligne (environ 2 400 structures sanitaires).
- Le projet E-Santé - Programme tunisien de numérisation des services de santé (2019-2021, 27,3 millions d'euros). Dans le cadre du plan national stratégique « Tunisie digitale », l'État tunisien a sollicité l'appui de l'AFD pour l'accompagner dans la conception et la mise en œuvre d'une stratégie e-santé. Le programme d'investissement vise à développer le numérique en matière de santé et pallier l'absence de systèmes d'information sanitaire en Tunisie en rééquilibrant l'accès aux soins moyennant le déploiement d'une stratégie e-santé dans les hôpitaux publics : (i) accompagner le déploiement de l'e-santé et généraliser l'usage des outils numériques dans l'offre de soins et dans la modernisation des

services hospitaliers publics. Il prévoit ainsi le développement de 4 applications prioritaires du système d'information hospitalier dans 15 hôpitaux publics du pays pour un système d'imagerie médicale, un dossier médical informatisé, des archives médicales numériques et une distribution journalière et individualisée des médicaments; (ii) mettre en place cinq initiatives de télémédecine à destination des gouvernorats du nord, du centre et du sud de la Tunisie: télé-cardiologie, télé-périnatalité, urgence cardiaque, télé-radiologie et télé-échographie obstétricale ; (iii) structurer et développer un collectif e-santé tunisien tourné vers l'international et (iv) accompagner le secteur privé.

- Le projet « Soutenir la transformation digitale des services de Santé » de la Deutsche Gesellschaft für Internationale, GIZ (3 000 000 EUR). Il s'agit de: (i) Mettre en place une gouvernance institutionnelle pour piloter la digitalisation des services de santé ; (ii) Soutenir l'élaboration et la mise d'un « plan digital santé » pour digitaliser le réseau de la santé et améliorer l'expérience patient ; (iii) Priorisation des projets de digitalisation, développement de plateformes/solution digitales, conduite du changement et création des compétences au sein des structures concernées ; (iv) Renforcer la protection des données dans le secteur de la santé.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1. Objectifs et produits

L'**objectif général (impact)** de cette action est de permettre à la Tunisie d'atteindre un développement économique durable et inclusif à l'aide des technologies numériques.

Les **objectifs spécifiques/Réalisations** de cette action sont :

1. La transformation numérique de l'administration et des services publics est soutenue
2. La qualité et l'efficacité des services de santé sont améliorées par la digitalisation

Les **Produits** de cette action, contribuant aux objectifs spécifiques correspondants, sont les suivants :

Contribuant à la réalisation 1 (ou à l'Objectif Spécifique 1) :

- 1.1 : La gouvernance institutionnelle du secteur de la digitalisation est plus efficace, la mise en œuvre des stratégies et des politiques publiques digitales est appuyée et les capacités des agents de l'État impliqués sur la définition et la mise en œuvre de la digitalisation sont renforcées.
- 1.2 : L'interopérabilité des bases de données et la mise en œuvre de l'identité numérique contribuent à l'amélioration des services publics en ligne destinés aux citoyens et aux opérateurs économiques.
- 1.3 : La prévention, la préparation et la réponse aux risques de la cyber-sécurité des systèmes d'information et infrastructures critiques sont améliorées.
- 1.4 : La connectivité sectorielle est améliorée.

Contribuant à la réalisation 2 (ou à l'Objectif Spécifique 2) :

- 2.1 : La qualité et l'efficacité des services de santé de 1ère ligne sont améliorées par la digitalisation.
- 2.2 : Le parcours médical des patients est simplifié par l'expérimentation du dossier médical informatisé auprès de l'ensemble des acteurs de la Santé (Services de 1ère ligne, laboratoires d'analyses, pharmacies, caisses, etc.).
- 2.3 : Des outils de suivi et d'évaluation des services de santé de première ligne (SSPL) et des tableaux de suivi d'indicateurs de santé publique sont développés pour permettre aux décideurs de mesurer l'efficacité, la qualité et l'accessibilité des services rendus, d'assurer un suivi épidémiologique, et de prendre des décisions basées sur l'évidence.

3.2. Activités indicatives

Activités liées aux produits 1.1 à 1.4 :

- Assistance technique, appui à la coordination des politiques publiques en matière de digitalisation, soutien aux institutions impliquées dans la mise en œuvre de la digitalisation ;
- Actions de renforcement des capacités des personnels en charge de la digitalisation, et notamment le MTC, le CNI, l'ANCS, l'Unité de l'administration électronique de la Présidence du Gouvernement ;
- Actions qui contribuent à la consolidation de l'écosystème d'Intelligence Artificielle en Tunisie ;
- Actions de sensibilisation et d'information des citoyens sur les services publics dématérialisés ;
- Actions de renforcement des capacités pour échanger/promouvoir les meilleures pratiques de l'UE en matière de cybersécurité (notamment celle concernant la sécurité du Cloud), de protection et d'accès et de classification des données, de sécurité des transactions et sur la cyberhygiène destinées aux décideurs et au personnel des institutions publiques, de protection des cyberviolences (notamment celles concernant les mineurs) et des violences basées sur le genre dans l'espace internet ;
- Assistance technique pour soutenir l'autonomisation des équipes de réponse aux incidents de sécurité informatique (CSIRT) et des équipes de réponse aux urgences informatiques (CERT) pour gérer les incidents de cybersécurité majeurs affectant les infrastructures d'information critiques (CIP) ;
- Activités visant à aider à la planification stratégique et à la prise de décision ;
- Activités visant à renforcer la cyber sécurité des systèmes d'information et infrastructures critiques ;

- Activités visant à élargir l'interopérabilité des bases de données permettant un accès à un plus grand nombre de services publics dématérialisés ;
- Activités visant à la généralisation de l'utilisation de l'identité numérique ;
- Activités visant au renforcement de l'amélioration de la connectivité de bout en bout dans la protection sociale pour un accès plus équitable et une meilleure qualité de service ;
- Activités visant au renforcement de la connectivité des sous-zones éloignées et à faible couverture ;
- Activités visant à renforcer la connectivité au niveau sectoriel ;
- Certification et mise en place des plans de continuités d'activité (PCA) pour les entreprises.

Activités liées aux produits 2.1 à 2.3 :

- Activités visant au déploiement au niveau national et d'accompagnement des personnels de 1^{ère} ligne et participation au processus d'interopérabilité GOV-TECH ;
- Activités de renforcement du Centre informatique du Ministère de la Santé dans ses capacités de développement et de maintenance d'un système d'informations de santé dans un cadre urbanisé et pérenne ;
- Activités visant à la dématérialisation des processus de production des soins au niveau de la 1^{ère} ligne, au déploiement des services dématérialisés au niveau des professionnels et usagers du système de santé et expérimentation du dossier médical informatisé auprès de l'ensemble des acteurs de santé ;
- Activités visant à contribuer à l'interopérabilité des services dématérialisés à tous les niveaux du système de santé ;
- Activités visant à développer des indicateurs de performance et de santé publique, et à concevoir des tableaux de bord de suivi.

3.3. Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

L'examen préalable des risques environnementaux et climatiques réalisés au stade de l'évaluation de la pertinence stratégique de l'action permet de considérer qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une évaluation environnementale stratégique (EES), à une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE), à une évaluation des risques climatiques (ERC) ou à toute autre évaluation. Cela tient au fait que cette action ne comportera que des mesures qui ne présentent aucun risque en termes de dégradation de l'environnement/de la biodiversité ni d'impact négatif sur le climat. En outre, l'action soutiendra la transformation numérique et le développement des compétences connexes dans de nombreux domaines de recherche, y compris l'adaptation au climat, la réduction des déchets électronique, ou encore l'innovation verte.

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation environnementale stratégique (EES)

Il ressort de l'examen préalable de l'évaluation environnementale stratégique (EES) qu'aucune autre action n'était requise.

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

L'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC)

Il ressort de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC) que cette action est à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'OCDE mentionnés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que l'égalité entre les hommes et les femmes constitue un objectif important.

Les deux composantes garantiront la participation égale des femmes et intégreront les perspectives de genre dans leurs activités en tant que priorité transversale et s'efforceront de promouvoir l'égalité des sexes et l'égalité

des chances. L'ensemble des composantes travailleront avec des partenaires pour assurer dans la plus grande mesure possible une représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les bénéficiaires de l'action (par exemple, l'action ne proposera ni n'acceptera d'ateliers, des formations, etc. non mixtes).

Droits de l'homme

Les technologies numériques fournissent de nouveaux moyens de promouvoir, défendre et exercer les droits humains et affectent de nombreux droits, notamment civiques et politiques, culturels, économiques et sociaux. L'action veillera à ce que les avancées technologiques soutenues dans le cadre de ce programme soient fondées sur les droits humains, et à ce qu'une utilisation abusive des technologies numériques n'affecte de manière disproportionnée les individus et les groupes.

L'action veillera également à prendre en compte les conséquences de la fracture numérique, qui sont multiples et englobent des répercussions négatives sur le développement humain et les droits de l'homme. Elle peut entraver l'accès à des opportunités économiques, à l'éducation, aux soins de santé et à la participation politique.

Handicap

Conformément aux codes du CAD sur l'invalidité/le handicap de l'OCDE mentionnés à la section 1.1, cette action porte la mention D0. Cela implique que la prise en compte du handicap constitue un objectif important et sera intégré, le cas échéant, dans la conception des actions individuelles.

Démocratie

Cette action appuie la consolidation de la démocratie à travers le renforcement des capacités et de l'expertise des administrations et des institutions publiques tunisiennes.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

S'agissant d'une action visant largement à un appui institutionnel, et bien que la sensibilité aux conflits, paix et résilience ne soit pas un but explicite, d'éventuels appuis aux administrations et institutions en charge de ces thématiques au profit des administrés pourraient cependant être pris en charge lors de la mise en œuvre.

Réduction des risques de catastrophe

La réduction des risques de catastrophe n'est pas un but explicite, cependant, d'éventuels appuis aux administrations et institutions en charge de cette thématique au profit des administrés pourraient être pris en charge lors de la mise en œuvre.

Autres considérations

Les droits humains, la démocratie, la sensibilité aux conflits, la paix et la résilience et la réduction des risques de catastrophe seront intégrés dans la conception des actions individuelles, le cas échéant, et seront inclus dans l'ensemble d'indicateurs accompagnant ces actions.

3.4. Risques et hypothèses

Catégorie ⁷	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haut/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Politique Sectorielle	Défis de continuité à la tête des ministères clés pour assurer le portage politique	Faible	Haut	Dialogue sectoriel continu pour assurer le tuilage en cas de changement
Coordination	Collaboration effective des départements ministériels impliqués dans les réformes soutenues par le présent programme	Moyenne	Moyen	Le MEP veillera à assurer des dialogues politiques soutenus pour le renforcement et la convergence des institutions en charge
Externes	Facteurs extérieurs retardant la mise en œuvre des chantiers structurant (e.g. interopérabilité, infrastructure digitale)	Moyenne	Moyen	Une flexibilité suffisante est prévue dans la formulation des composantes du programme permettant d'accompagner le gouvernement dans la résolution de ces facteurs et/ou d'orienter les efforts vers des activités connexes.
Personnes et organisation ; Communication et informations	Implication limitée et intérêt inégal des principales parties prenantes du programme	Faible	Moyen	Flexibilité à conserver dans toutes les composantes du programme, afin de permettre de choisir entre différents niveaux de partenariats sans compromettre la mise en œuvre globale du programme.
Planning, processus et systèmes ; Personnes et organisation	Lourdeur dans la gestion des projets et risques de retard	Moyenne	Haut	Sélection appropriée des opérateurs de mise en œuvre, privilégiant ceux qui ont su démontrer une capacité de gestion fluide et efficace dans des contextes compliqués, et suivi opérationnel étroit par la Délégation.
Planning, processus et systèmes	Manque de coordination avec les initiatives d'autres bailleurs dans le domaine	Moyenne	Haut	Coordination renforcée à travers la constitution d'un groupe de coordination des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) actifs sur les sujets relatifs à la transformation numérique.

Hypothèses externes :

- L'échange d'informations et la coordination régulière des parties prenantes du programme est fluide et favorise la mise en place des projets.
- Les modalités de fonctionnement du programme sont connues et ses services accessibles aux acteurs concernés.
- Les parties prenantes et les bénéficiaires adhèrent aux activités du programme.
- Les autorités tunisiennes engagent les réformes nécessaires et adoptent les mesures nécessaires à la transformation digitale des administrations.

⁷ Les catégories de risque peuvent être liées 1- À l'environnement externe, 2- Au planning, aux processus et aux systèmes, 3- Aux personnes et à l'organisation, 4- À la légalité et à la régularité, 5- Aux communications et informations. Se référer aux pages 44-48 du [Guide de mise en œuvre de la gestion des risques à la Commission \[Lien interne de la Commission\]](#)

3.5. Logique d'intervention

Le programme complète et se coordonne avec les programmes relatifs aux enjeux de la digitalisation et du développement économique déjà initiés par l'UE et d'autres partenaires. Son succès dépendra de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes et notamment de leur capacité à travailler ensemble à sa mise en œuvre.

A cet effet, il prendra en compte des aspects suivants :

- La nécessité de prévoir des passerelles entre les différentes composantes du programme, afin de renforcer les synergies et l'efficacité de l'aide, d'éviter les risques de chevauchement, et de renforcer l'acquisition d'expériences pour les parties prenantes ;
- La nécessité de stimuler de nouveaux partenariats entre opérateurs publics, services de l'Etat, services des collectivités locales, partenaires privés et société civile ;
- La nécessité de prévoir une communication sur l'identité et les réalisations du programme afin de répondre aux obligations de visibilité de l'Union européenne ;
- La prise en compte des questions de genre ;
- La prise en compte des populations défavorisées et la nécessité d'une réduction de la fracture numérique.

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est la suivante :

L'OS1 et les produits associés à l'OS1 contribueront à soutenir la transformation numérique des services administratifs, afin d'améliorer la fourniture de services publics et financiers digitaux, tout en déployant les innovations technologiques au profit d'une meilleure performance du secteur public et de l'administration.

Le développement de l'interopérabilité des bases de données, la mise en œuvre de l'identité numérique, ainsi que le renforcement de la cybersécurité des systèmes d'information et de communication critiques constituent des chantiers structurants de nature à permettre le développement et l'amélioration des services publics en ligne pour tous les segments de la population, avec une attention spéciale à la population en situation de vulnérabilité.

L'OS2 et les produits associés contribueront à poursuivre et étendre la digitalisation du parcours médical et des soins prodigués dans les formations sanitaires de première ligne (centres de santé et hôpitaux de premier recours), et à améliorer la qualité et de l'efficacité des services de santé de 1^{ère} ligne par la digitalisation ; l'action permettra de contribuer au renforcement du système de santé en Tunisie, favorisant ainsi l'inclusion sociale, territoriale, et numérique comme vecteur de développement et de transformation durable au bénéfice du citoyen, de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

De manière plus générale, l'action veillera à privilégier des réalisations concrètes, de nature à faciliter les relations entre citoyens, entreprises et autorités publiques à travers les innovations technologiques, tout en gardant une approche flexible et évolutive prenant en compte les réalités politiques, économiques et sociales du pays.

3.6. Matrice indicative du cadre logique

Résultats	Chaîne des résultats (@): Principaux résultats attendus (10 au maximum)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact 1	permettre à la Tunisie d'atteindre un développement économique durable et inclusif à l'aide des technologies numériques.	1. Progrès dans l'indice de développement de l'administration électronique 2. Nombre de services publics dématérialisés 3. Nombre de structures de Santé de 1 ^e ligne ayant des procédures digitalisées	1 : Index 88 en 2022 2 : 150 en 2023 3 : 100 en 2024	1 : Index 92 2 : 300 3 : au moins 1000	1 : E-Government Development Index 2 : Rapport annuel de performance MTC 3 : Base de données du CIMS du Ministère de la Santé	<i>Not applicable</i>
Réalisation 1	La transformation numérique de l'administration et des services publics est soutenue	1.1 : Nombre de services dématérialisés 1.2 : Nombre de services interopérables 1.3 : Classement de la Tunisie en matière de cybersécurité	1.1 : 150 en 2023 1.2 : 231 en 2023 1.3 : 86.23 en 2020 (45 ^{ème} rang mondial)	1.1 : 1700 1.2 : 1300 1.3 : 40 ^{ème}	1.1 : Rapport annuel de performance MTC 1.2 : Rapport annuel de performance MTC 1.3 : Global Cybersecurity Index (CGI)	La stratégie digitale est effectivement mise en œuvre et les administrations coopèrent
Réalisation 2	La qualité et l'efficacité des services de santé sont améliorées par la digitalisation	2.1 : Pourcentage de dossiers médicaux informatisés dans les structures sanitaires de 1 ^e ligne bénéficiaires 2.2 : Nombre de patients disposant d'un parcours médicalisé complètement dématérialisé	2.1 : 0% en 2024 2.2 : 0% en 2024	2.1 : 90% 2.2 : 10%	2.1 : Base de données du CIMS du Ministère de la Santé 2.2 : Base de données du CIMS du Ministère de la Santé	Les personnels du Ministère de la Santé adhèrent à la dématérialisation des procédures
Produit 1 lié à la réalisation 1	1.1 : La gouvernance institutionnelle du secteur de la digitalisation est plus efficiente, la mise œuvre des stratégies et des politiques publiques digitales est appuyée et les capacités des agents de l'Etat impliqués sur la définition et la mise en œuvre de la digitalisation sont renforcées.	1.1.1 : Nombre d'agents de l'État ayant bénéficié d'actions de renforcement de capacités en lien avec les enjeux de la digitalisation 1.1.2 : Nombre de services interopérables 1.1.3 : Part du e-commerce dans le PIB	1.1.1 : 1000 1.1.2 : 25 1.1.3 : 0,2% en 2017	1.1.1 : 10000 1.1.2 : 100 1.1.3 : 10%	1.1.1 : Rapport de la Présidence du Gouvernement 1.1.2 : Rapport annuel de performance MTC 1.1.3 : Indice de développement du e-commerce B2C de l'UNCTAD	La dématérialisation des administrations et des services publics contribuent à une meilleure qualité et efficacité de l'Etat au bénéfice des citoyens

Produit 2 lié à la réalisation 1	1.2 : L'interopérabilité des bases de données et la mise en œuvre de l'identité numérique contribuent à l'amélioration des services publics en ligne destinés aux citoyens et aux opérateurs économiques	1.2.1 : Nombre de ministères et de services de l'Etat concernés par l'interopérabilité des bases de données 1.2.2 : Nombre de services publics en ligne améliorés grâce à l'interopérabilité des bases de données 1.2.3 : Pourcentage de citoyens utilisant l'identité numérique	1.2.1 : 25 1.2.2 : 50 1.2.3 : 5%	1.2.1 : 100 1.2.2 : 80 1.2.3 : 75%	1.2.1 : Rapport annuel de performance MTC 1.2.2 : Rapport annuel de performance MTC 1.2.3 : Rapport annuel de performance MTC	Le développement de l'interopérabilité permet une simplification des prestations à la disposition des citoyens et une meilleure qualité
Produit 3 lié à la réalisation 1	1.3 : La prévention, la préparation et la réponse aux risques de la cybersécurité des systèmes d'information et infrastructures critiques sont améliorées.	1.3.1 : Amélioration de la position de la Tunisie dans l'Indice mondial de cybersécurité et de cyber-bien-être de l'UIT 1.3.2 : Nombre de cas de gestion / réponse aux incidents surveillés et traités par le (tunCERT)	1.3.1 : 86,23 (45 ^{ème} en 2023) 1.3.2 : 10	1.3.1 : 40 ^{ème} 1.3.2 : 50	1.3.1 : Global Cybersecurity Index 1.3.2 : Rapport annuel de l'Agence de cybersécurité	Les administrations tunisiennes se mettent aux normes exigées
Produit 4 lié à la réalisation 1	1.4 : La connectivité sectorielle est améliorée	1.4.1 : Nombre de ministères et de services de l'Etat concernés par la connectivité 1.4.2 : Nombre de services publics en ligne améliorés grâce à la connectivité	1.4.1 : 4 1.2 : 4	1.4.1 : 10 1.4.2 : 10	1.3.1 : Rapport annuel de performance MTC 1.3.2 : Rapport annuel de performance MTC	Le développement de la connectivité sectorielle s'effectue de manière équivalente dans chaque ministère
Produit 1 lié à la réalisation 2	2.1 La qualité et l'efficacité des services de santé de 1 ^{ère} ligne sont améliorées par la digitalisation	2.1.1 : Nombre de rdv pris en ligne 2.1.2 : Taux de déploiement du DMI dans les structures de santé de 1 ^{ère} ligne	2.1.1 : à préciser 2.1.2 : 4% (2024)	2.1.1 : 30% 2.1.2 : au moins 40%	2.1.1 : Rapport annuel de performance du Ministère de la Santé 2.1.2 : Rapport annuel de performance du Ministère de la Santé	La dématérialisation contribue à une réelle meilleure efficacité du système et une meilleure qualité
Produit 2 lié à la réalisation 2	2.2 : Le parcours médical des patients est simplifié par l'expérimentation du dossier médical informatisé entre/ auprès de l'ensemble des acteurs de la Santé	2.2.1 : Pourcentage des établissements de santé qui utilisent des systèmes interopérables 2.2.2 : Nombre d'intégrations réussies entre le DMI et les prestataires de services médicaux associés (laboratoires, pharmacies, etc.)	2.2.1 : 0 2.2.2 : 0	2.2.1 : à déterminer 2.2.2 : à déterminer	2.2.1 : Rapport annuel de performance du Ministère de la Santé 2.2.2 : Rapport annuel de performance du Ministère de la Santé	La stratégie digitale du Ministère de la Santé place les patients au cœur de ses préoccupations

<p>Produit 3 lié à la réalisation 2</p>	<p>2.3 : Des outils de suivi et d'évaluation des services de santé de première ligne (SSPL) et des tableaux de suivi d'indicateurs de santé publique sont développés pour permettre aux décideurs de mesurer l'efficacité, la qualité et l'accessibilité des services rendus, d'assurer un suivi épidémiologique, et de prendre des décisions basées sur l'évidence.</p>	<p>2.3.1 : Nombre et types d'indicateurs de santé publique mis en place et suivi dans les structures de santé de 1^e ligne. 2.3.2 : Nombre et types d'indicateurs de performance mise en place et utilisés pour mesurer la performance (efficacité, qualité, accessibilité, etc.) des services de santé de 1^e ligne.</p>	<p>2.3.1 : 0 2.3.2 : 0</p>	<p>2.3.1 : à préciser 2.3.2 : à préciser</p>	<p>2.3.1 : Rapport annuel de performance du Ministère de la Santé 2.3.2 : idem</p>	<p>Le Ministère de la Santé est en mesure de collecter et d'analyser les données sanitaires</p>
--	--	---	--------------------------------	--	--	---

4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, la Tunisie.

4.2. Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 84 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3. Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE.

4.3.1. Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers

4.3.1.1 Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une/des entité(s) qui sera/seront sélectionnée(s) par les services de la Commission au moyen des critères suivants :

- Capacité avérée à mobiliser une expertise en matière de digitalisation des administrations ;
- Capacité administrative et expérience avérée dans la mise en œuvre de ce type d'intervention ;
- Capacité démontrée à se coordonner avec diverses parties prenantes tels que la Présidence du gouvernement, les ministères, les autorités locales ;
- Expérience en matière de transformation numérique du secteur publique.

Un processus de sélection transparent sera conduit par la Commission en étroite coordination avec le MEP et les autres parties prenantes concernées (ministère sectoriel bénéficiaire, ministère de finances...).

La mise en œuvre par cette(s) entité(s) implique la réalisation d'activités pour l'atteinte de l'objectif spécifique 1.

4.3.1.2 Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une/des entité(s) qui sera/seront sélectionnée(s) par les services de la Commission au moyen des critères suivants :

- Capacité avérée à mobiliser une expertise en matière de digitalisation des administrations ;
- Capacité administrative et expérience avérée dans la mise en œuvre de ce type d'intervention ;
- Capacité démontrée à se coordonner avec diverses parties prenantes tels que la Présidence du gouvernement, les ministères, les autorités locales ;
- Expérience en matière de transformation numérique du secteur de la Santé et capacité à mobiliser de l'expertise dans les territoires.

Un processus de sélection transparent sera conduit par la Commission en étroite coordination avec le MEP et les autres parties prenantes concernées (ministère sectoriel bénéficiaire, ministère de finances...)

La mise en œuvre par cette(s) entité(s) implique la réalisation d'activités pour l'atteinte de l'objectif spécifique 2.

4.3.2 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles

Si la modalité de mise en œuvre en gestion indirecte telle que définie aux sections 4.3.1.1 et 4.3.1.2 ne peut être mise en œuvre en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission, la modalité de mise en œuvre par un marché public en gestion directe serait utilisée pour la réalisation d'activités pour l'atteinte de l'objectif spécifique 1 et/ou de l'objectif 2.

Ceci inclut qu'en cas de constat d'une mise en œuvre par l'entité(s) sélectionnée(s) jugée non satisfaisante, identifiée dans le cadre des mécanismes de suivi et d'évaluation convenus, l'option de mise en œuvre en gestion directe par un marché public pourrait être envisagée, en consultation avec la Tunisie, conformément aux dispositions contractuelles et dans le respect des obligations prévues par les contrats de marché public en vigueur.

4.4. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.5. Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre	
Réalisation 1 : composée de	9 900 000.00 EUR
Gestion indirecte avec une/des organisation(s) ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers – cf. section 4.3.1.1	9 900 000.00 EUR
Réalisation 2 : composée de	9 950 000.00 EUR
Gestion indirecte avec une/des organisation(s) ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers – cf. section 4.3.1.2	9 950 000.00 EUR
Évaluation — cf. section 5.2 Audit — cf. section 5.3	150 000 EUR
Communication stratégique et diplomatie publique — cf. section 6	sera couvert par une autre décision
Totaux	20 000 000.00 EUR

4.6. Structure organisationnelle et responsabilités

Un comité de pilotage du programme, présidé par le MEP, sera constitué et réunira, au moins une fois par an, de la Présidence du Gouvernement, du Ministère de l'Economie et de la Planification (MEP), le ministère des Technologies de la Communication, le Ministère de la Santé, la Délégation de l'UE ainsi que toute autre structure qui pourrait être concernée par le programme. Les différents projets financés à travers l'action pourraient être associés à ce comité de pilotage.

Le comité de pilotage aura pour rôle de :

- Assurer les arbitrages nécessaires et proposer les réorientations éventuelles du programme ;
- Suivre la bonne mise en œuvre des activités de l'action, conformément aux objectifs stratégiques définis ;
- Veiller à la coordination des activités prévues par le programme avec celles réalisées dans le cadre d'autres programmes nationaux ou internationaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, le MEP assurera la coordination technique avec les autres départements sectoriels partenaires (le Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique (MTC), l'Unité de l'administration électronique de la Présidence du Gouvernement, le Ministère de la Santé et les opérateurs publics placés sous la tutelle des ministères, notamment le Centre national de l'informatique (CNI)), et sera le vis-à-vis principal de la Délégation de l'UE.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission participera aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour la mise en œuvre de l'action.

5. MESURE DES PERFORMANCES

5.1. Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport rend compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré de réalisation de ses Produits et de sa contribution à la réalisation de ses Réalisations et, si possible au moment de l'établissement du rapport, de la contribution à la réalisation de ses Impacts, mesurée par des indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités pour le suivi et le compte-rendu, y compris en matière de collecte, d'analyse et de suivi de données :

Le Ministère de l'Economie et de la Planification est responsable pour le suivi et le compte-rendu des activités liées à la mise en œuvre des Objectifs Spécifiques 1 et 2.

5.2. Évaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, des évaluations à mi-parcours et finale seront effectuées pour la présente action, ou une de ses composantes, par des consultants indépendants dans le cadre d'un contrat avec la Commission et/ou par un partenaire chargé de la mise en œuvre.

La mission d'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins de résolution de problèmes et d'apprentissage, en particulier par rapport au suivi des performances des actions programmées et de leur impact sur la croissance et l'emploi. La mission d'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques).

La Commission informera les partenaires de mise en œuvre au moins 30 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Les partenaires de mise en œuvre collaborent de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités des projets.

Les rapports d'évaluation peuvent être communiqués aux partenaires et aux autres principales parties prenantes, en application des bonnes pratiques en matière de communication des évaluations⁸. Les partenaires chargés de la mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, apportent les adaptations nécessaires.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation peuvent être conclus.

5.3. Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6. COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Toutes les entités mettant en œuvre des actions extérieures financées par l'UE ont l'obligation contractuelle d'informer les publics concernés du soutien apporté par l'Union à leurs travaux en affichant l'emblème de l'UE et, le cas échéant, une brève déclaration de financement sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. À cette fin, ils doivent se conformer aux instructions fournies dans le document « Communiquer et accroître la visibilité de l'UE – Orientations relatives aux actions extérieures »⁹, publié en 2022 (ou tout document qui lui succédera).

Cette obligation s'appliquera de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les prestataires de services, les bénéficiaires de subventions ou les entités mandatées ou déléguées, telles que les agences des Nations Unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE. Dans chaque cas, une référence aux obligations contractuelles correspondantes doit être incluse dans la convention de financement, la passation de marchés et les contrats de subvention respectifs, ainsi que dans les conventions de contribution.

Annexe 1 : IDENTIFICATION DU NIVEAU D'INTERVENTION PRIMAIRE POUR LES RAPPORTS DANS OPSYS

Une intervention primaire (projet/programme) est un ensemble cohérent de résultats, structurés dans un cadre logique, visant à apporter des changements ou des progrès en matière de développement.

L'identification du niveau de l'intervention primaire permettra de :

- ✓ Différencier ces actions ou ces contrats de ceux qui ne produisent pas des résultats directs et identifiables en matière de développement, définis comme des entités de soutien (c'est-à-dire les audits, les évaluations);
- ✓ Articuler les actions ou contrats selon une chaîne de résultats attendus, ce qui facilitera le suivi et permettra de réaliser un suivi et un compte-rendu en matière de performance ;

⁸ Voir les [bonnes pratiques en matière de communication des évaluations](#).

⁹ https://international-partnerships.ec.europa.eu/knowledge-hub/communicating-and-raising-eu-visibility-guidance-external-actions_en

- ✓ Disposer d'une cartographie complète et exhaustive de toutes les actions et contrats porteurs de résultats.

Le niveau d'intervention pour la présente action est indiqué comme

Option 1: Niveau de l'action (appui budgétaire, financement mixte...)		
<input type="checkbox"/>	Single action	Présente action: tous les contrats pour cette action
Option 2: Niveau du groupe d'actions (i. les cas complémentaires, ii. les deuxième, troisième...phases d'un programme)		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'actions	Références des actions (CRIS#/OPSYS#): N.A.
Niveau du contrat (subventions, accords de contribution ou cas pour lesquels les engagements juridiques individuels prévus dans le budget font partie du même document d'action mais auront des calendriers différents).		
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	Produits 1.1 à 1.4 Gestion indirecte
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	Produits 2.1 à 2.3 Gestion indirecte
Niveau Groupe de contrats (i. série de devis-programmes, ii. cas pour lesquels un document d'action prévoit de nombreux engagements juridiques individuels (par exemple quatre contrats, mais dont deux d'entre eux, un contrat d'assistance technique et un accord de contribution, ont les mêmes objectifs et se complètent), iii. contrats de suivi qui partagent le même cadre logique que le contrat initial).		
<input type="checkbox"/>	Groupe de contrats	N.A.